

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription aux Articles **6226, 2188, 6135** du Budget,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du **24 octobre 2023**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché mission d'assistance comptable et tenue des comptes des associations avec la **Sarl SCSDR Expertise Comptable** pour un montant annuel de **9 800€ HT**.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le marché peut être reconduit 3 fois 1 an.

Article 2 : De signer le marché fourniture et pose d'un nouveau module de roller/skate board/bmx avec évacuation d'un module existant avec la **Sarl CLOTURESPACE – METALESPACE** pour un montant de **26 510,00€ HT**.

Article 3 : De signer le marché location avec option d'achat de véhicules électriques et véhicules hybrides non rechargeables avec le **groupement conjoint DIAC (Mandataire) ET KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE** pour :

Lot 1 : location de véhicules électriques : pour un montant de location sur 36 mois de **52 523.38€ HT**.

Lot 2 : location de véhicules hybrides non rechargeables : pour un montant de location sur 36 mois de **24 995.52€ HT**.

La durée globale des prestations est de 36 mois (hors option d'achat) à compter de la date de livraison des véhicules.

Article 4 : Les dépenses seront imputées aux Articles **6226, 2188, 6135** du Budget,

Article 5 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 128

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

1.1 - Marchés Publics

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **30 OCT. 2023**
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Mis en ligne sur le site de la Ville le **31 OCT. 2023**